

Budget Supplémentaire 2025

■ Session du 18/06/2025

■ Avis présenté par M. Damien MARTINEAU, Rapporteur général du Budget, au nom du Groupe d'appui Budget

Entendues les interventions de MM. Yvic KERGROAC'H (CGT), Marc MARHADOUR (UDES), Mme Karine FENIES DUPONT (au titre de la CRESS, Mutualité Française, FAS, Graine, URCPiE, FNE et Antoine Charlot, Pôles culturels, l'UDES, l'URIOPSS, le CRAJEP et l'APF France-Handicap), M. Eric MALO (CFDT), Mme Christelle DELOUCHE (U2P), MM. Laurent MANOURY (Pôle Patrimoine et Pôles Culturels), Frédéric TRIOU (CFE-CGC), Mmes Marie-Agnès MANDIN (CPME), Caroline URBAIN (groupe Solidarités (UR CIDFF, URIOPSS, CLCV, FAS, Mutualité française, URAF, Associations de solidarité, APF France Handicap)), M. Vincent CUNAUD (MEDEF),

Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président « Finances, Ressources Humaines et Fonds européens relatifs à la politique de cohésion économique, sociale et territoriale » du Conseil régional.

86 votants : adopté par 85 pour, 1 contre, 0 abstention.

Sommaire

Sommaire	2
Préambule	3
Éléments de contexte	3
1. Affectation du résultat de l'exercice 2024	4
2. Intégration des impacts financiers définitifs de la loi de finances 2025	5
Recettes	5
Dépenses.....	6
3. Modifications apportées au Budget Primitif 2025	7
3.1. Les ajustements de recettes	7
Fonctionnement.....	7
Investissement.....	8
3.2. Les impacts sur l'épargne brute et l'emprunt d'équilibre	8
4. Observations des commissions thématiques du CESER	9
4.1. Santé – Social (C1)	9
4.2. Economie – Emploi – Recherche – Innovation (C2)	9
4.3. Infrastructures – Mobilités – Infrastructures de l'information et de la communication – Énergies (C3)	9
4.4. Aménagement du territoire - Cadre de vie - Environnement (C4) ..	12
4.5. Éducation – Formation – Métiers de demain (C5)	12
4.6. Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme – Vie associative (C6)	13
Interventions des organisations	14

Préambule

Le Budget Supplémentaire (BS) est l'étape budgétaire permettant :

- D'une part, de prendre acte du report du résultat de l'exercice précédent.
- D'autre part, d'apporter d'éventuelles modifications au Budget Primitif (BP).

Éléments de contexte

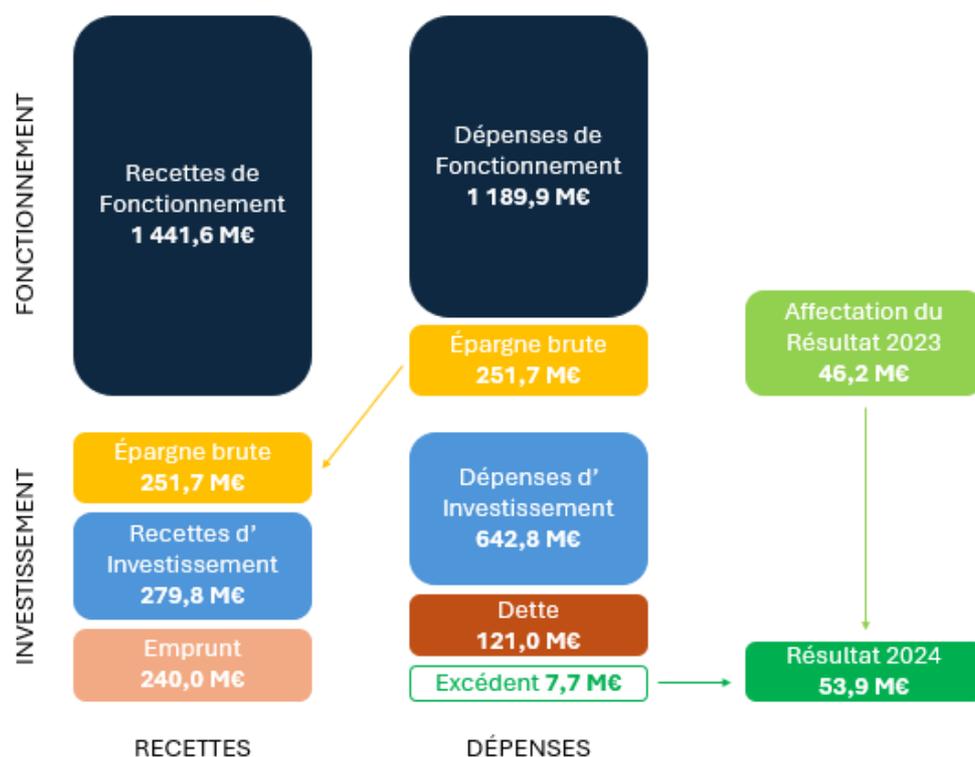
Le Budget Supplémentaire 2025 intervient dans un contexte de fortes tensions sur les finances publiques nationales et locales. La Région a annoncé en marge de l'adoption de son Budget Primitif un plan d'économies de 100 M€. Cela s'est traduit par le vote d'une diminution de 82 M€ des crédits de paiement de fonctionnement « par rapport au tendancier pour 2025 », dans la perspective d'une dégradation annoncée des équilibres financiers de l'État et des efforts demandés aux collectivités territoriales dans le Projet de Loi de Finances (PLF) initial.

La loi de finances 2025, adoptée le 6 février dernier, s'est révélée moins contraignante que la version initialement proposée sur laquelle le budget a été construit et voté. Le contexte économique et politique demeure néanmoins incertain, notamment en vue de l'élaboration de la loi de finances 2026.

Ce BS a pour objet principal de reporter le résultat excédentaire de l'exercice 2024 (53,9 M€), d'intégrer les impacts financiers définitifs de la loi de finances 2025 et de procéder à quelques modifications budgétaires.

1. Affectation du résultat de l'exercice 2024

Comme présenté dans l'avis CESER sur le Compte Financier Unique (CFU) 2024, l'équilibre budgétaire de la Région au titre de l'exercice 2024 est le suivant :



Le résultat 2024 s'élève à 53,9 M€. Il traduit un exercice en excédent budgétaire (7,7 M€) auquel il convient d'ajouter l'affectation du résultat 2023 (46,2 M€).

Conformément à la réglementation, les excédents de fonctionnement (+ 175,3 M€) doivent être prioritairement utilisés pour couvrir le déficit d'investissement (- 121,4 M€) :

En M€	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Résultat 2024	175,3	-121,4	53,9
Résultat 2023	280,4	-234,2	46,2
Résultat 2022	227,9	-116,9	110,9
Résultat 2021	188,8	-143,4	45,4
Résultat 2020	249,1	-202,4	46,7

C'est l'excédent résiduel, soit 53,9 M€, qui fait l'objet d'un report en recettes de fonctionnement 2025 à l'occasion de BS.

2. Intégration des impacts financiers définitifs de la loi de finances 2025

Les impacts conjoncturels, du Projet de Loi de Finances (PLF) en discussion au 4 décembre dernier et de la Loi de Finances adoptée le 6 février 2025 sont évalués par le CESER à **40,9 M€ dont 38,5 M€ liés au PLF et à la loi de finances 2025**. Ils se déclinent de la manière suivante :

	En M€	BP 2024 (1)	Tendanciel 2025 (2)	Impacts conjoncturels (2) - (1)	Impacts PLF 2025 (3)	Impacts Loi de Finances 2025 (4)	TOTAL Impacts 2025	BP + BS 2025 (2) + (3) + (4)
RECETTES	Fractions TVA - Taxe sur la valeur ajoutée	838,2	815,7	-22,4	-17,6	7,3	-32,7	805,4
	Compensation FCTVA - Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée	20,6	24,4	3,8	-1,4	1,4	3,8	24,4
	IFER - Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux	35,9	39,4	3,5	0,0	-1,8	1,7	37,6
	TICPE - Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques	252,3	254,9	2,5	0,0	-4,7	-2,2	250,1
	Taxe sur les certificats d'immatriculation	130,0	139,0	9,0	0,0	3,5	12,5	142,5
	VMR - Versement mobilité régional			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	DCRTP - Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	4,7	5,9	1,2	-5,9	1,5	-3,3	1,5
DÉPENSES	DILICO - Fonds de réserve des collectivités territoriales			0,0	27,4	-10,7	16,7	16,7
	DCRTP - Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle			0,0	0,0	1,5	1,5	1,5
	Cotisations CNRACL - Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales			0,0	3,6	-1,0	2,6	2,6
TOTAL (SOLDE NET)				-2,4	-55,9	17,4	-40,9	
TOTAL PLF + Loi de Finances 2025					-38,5			

Le CESER s'étant déjà exprimé sur les impacts prévisionnels du PLF lors de son avis sur le BP 2025, le présent avis porte sur les impacts définitifs de la loi de finances 2025 adoptée a posteriori.

Recettes

La loi de finances 2025 impacte positivement les recettes à hauteur de 7,2 M€ par rapport au PLF.

Les ajustements de recettes sont les suivants :

- Fractions TVA : + 7,3 M€ en fonctionnement
- Taxe sur les certificats d'immatriculation : + 3,5 M€
- IFER : + 1,8 M€
- DCRTP : + 1,5 M€
- Compensation FCTVA : + 1,4 M€ en fonctionnement
- TICPE : - 4,7 M€ (diminution de 4,7 M€ de la part Ségur en fonctionnement)¹

¹ À noter le transfert de 37,4 M€ de la section d'investissement vers la session de fonctionnement pour la part Grenelle, sans incidence financière

Nouvelle disposition fiscale introduite par la loi de finances 2025, la Région a décidé de ne pas actionner le Versement Mobilité Régional (VMR) qui pourrait générer jusqu'à 60 M€ de recettes par an².

Bien que les organisations du CESER soient partagées sur l'instauration d'une fiscalité additionnelle³ à la charge des entreprises (de plus de 10 salariés), le CESER considère que les Régions, cheffes de file de la mobilité, doivent avoir les moyens d'exercer pleinement leurs compétences en matière de transports et de transition écologique. À ce titre, il appelle à une réflexion nationale sur les ressources financières des Régions pour garantir un financement pérenne des politiques de mobilité et permettre un véritable maillage territorial.

Par ailleurs, le gain potentiel d'un relèvement du tarif du cheval fiscal de la taxe sur les certificats d'immatriculation pourrait rapporter 2,7 M€ par euro supplémentaire par puissance administrative à la Région soit un montant maximal de 24,5 M€.⁴

Dépenses

La loi de finances 2025 minorent les dépenses supplémentaires à hauteur de 10,3 M€ par rapport au PLF.

Les ajustements de dépenses, qui concernent uniquement la section de fonctionnement, sont les suivants :

- DILICO : - 10,7 M€
- Cotisations CNRACL : -1,0 M€
- DC RTP : + 1,5 M€

En synthèse, les impacts définitifs du PLF initial et de la loi de finances 2025 adoptée se chiffrent pour la Région à 38,5 M€. La loi de finances étant moins contraignante que le PLF, la Région inscrit à l'occasion de ce Budget Supplémentaire une majoration de ses recettes (+ 7,2 M€) et une minoration de ses dépenses (- 10,3 M€), soit un solde net positif de 17,4 M€.

Dans son avis sur le Budget Primitif 2025, le CESER avait souhaité que la Région inscrive le montant prévisionnel global des mesures envisagées au PLF sous la forme d'une ligne budgétaire dédiée, en l'attente de l'adoption de la loi de finances et de ses impacts définitifs.

De plus, dans la continuité des décisions budgétaires fortes qu'elle a prises, la Région a décidé de mettre en place une évaluation d'impact. Le CESER l'invite à constituer un fonds de réserve à hauteur de cette marge de manœuvre de 17,4 M€ qui pourrait être mobilisée au regard des résultats de cette évaluation.

Certains effets apparaissant dès à présent, le CESER demande à l'exécutif régional de lancer cette évaluation dans la perspective des orientations budgétaires 2026. Le CESER réitère son souhait d'être partie prenante du dispositif de suivi-évaluation dès sa mise en place par la Région.⁵

² Montant communiqué lors de l'audition plénière de Laurent DEJOIE le 10 juin 2025

³ À la main de la Région

⁴ Montant adopté par la Région : 51 € par cheval fiscal lors de l'immatriculation. Montant révisable dans la limite de 60 €.

⁵ Cf. vœu du CESER (mars 2025)

3. Modifications apportées au Budget Primitif 2025

Ce BS 2025 modifie les grands agrégats budgétaires de la manière suivante :

En M€		BP 2025	BS 2025	Budget 2025 post BS
Recettes de fonctionnement	a	1 419,5	43,7	1 463,2
Autorisations d'engagement (AE)		835,8	1,5	837,3
Crédits de paiement de fonctionnement (CPF)	b	1 195,7	-10,1	1 185,5
Épargne brute	c = a-b	223,9	53,8	277,7
Recettes d'investissement	d	282,6	-31,0	251,7
Autorisations de programme (AP)		810,5	1,0	811,5
Crédits de paiement d'investissement (CPI)	e	793,6	0,0	793,6
Affectation du résultat 2024	f		53,9	53,9
Emprunt d'équilibre	g = e-d-c-f	287,1	-76,8	210,3

Les nouvelles inscriptions d'autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) ainsi que les ajustements des crédits de paiement d'investissement (CPI) et de fonctionnement (CPF) font l'objet d'une analyse plus détaillée par les commissions thématiques du CESER dans la partie 4 de cet avis.

3.1. Les ajustements de recettes

Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation nette de 43,7 M€. Ce montant résulte principalement de l'intégration des impacts de la loi de finances 2025 présentés dans la partie 2 de cet avis.

Hors impacts de la loi de finances 2025, les recettes de fonctionnement font l'objet d'une augmentation de 0,48 M€ (hors résultat reporté). Cette évolution prend en compte des recettes nouvelles liées à certaines opérations ponctuelles :

- 0,46 M€ au titre de produits issus d'opérations de communication, tels que la vente d'espaces publicitaires pour le magazine régional ou les produits attendus de la participation régionale à divers salons internationaux (IBTM, VIVATECH, etc.)
- 0,02 M€ au titre de produits exceptionnels liés à des opérations comptables de dénouement dans le cadre de la dissolution de l'EREA Jean d'Orbestier.

Investissement

Les recettes d'investissement sont en diminution nette de 31,0 M€. Ce montant résulte principalement de l'intégration des impacts de la loi de finances 2025 présentés dans la partie 2 de cet avis.

Hors impacts de la loi de finances 2025, les recettes d'investissement sont en hausse de 5,08 M€ (hors dette). Cette évolution est liée à plusieurs ajustements :

- + 6,00 M€ au titre du reversement du solde de trésorerie du premier fonds régional de garantie
- + 1,18 M€ correspondant à la participation de Le Mans Métropole à la construction du pôle d'excellence du Mans (72)
- + 1,00 M€ au titre des recettes de cession du Technocampus Smart Factory situé à Montoir-de-Bretagne (44)
- - 0,24 M€ d'ajustement sur la participation régionale au projet de développement de l'Université régionale des métiers de l'artisanat (URMA), en révision de la dotation inscrite au budget primitif 2025
- - 2,86 M€ au titre d'une régularisation sur le projet du Quartier Hospitalo-Universitaire (QHU), en lien avec des participations de l'État versées par anticipation en fin d'exercice 2024.

3.2. Les impacts sur l'épargne brute et l'emprunt d'équilibre

La hausse attendue des recettes de fonctionnement (+ 43,7 M€) conjuguée à une réduction des crédits de paiement de fonctionnement (- 10,1 M€) a pour effet d'**augmenter l'épargne brute de 53,8 M€ qui passe ainsi de 223,9 M€ à 277,7 M€.**

L'affectation du résultat 2024 (+ 53,9 M€) permet d'accroître l'augmentation de l'épargne brute (+ 53,8 M€) et de compenser la diminution des recettes d'investissement (- 31,0 M€). **Ainsi, le recours à l'emprunt est diminué de 76,8 M€ ce qui porte le montant de l'emprunt d'équilibre à 210,3 M€ (vs. 287,1 au BP 2025).**

4. Observations des commissions thématiques du CESER

Le CESER, par la voie de ses commissions, réitère son attachement aux auditions des vice-présidentes et vice-présidents du Conseil Régional à chaque étape budgétaire, tout au long de l'année.

Ces temps d'échange permettent de recueillir des informations indispensables au suivi des politiques régionales, tant sur le plan financier que dans leur mise en œuvre, et à la bonne compréhension des documents budgétaires afin d'étayer et de contextualiser davantage les avis du CESER. En ce sens, ils contribuent à une meilleure connaissance des enjeux territoriaux et renforcent la qualité du dialogue entre l'exécutif régional et le CESER.

4.1. Santé – Social (C1)

Autorisations de programme et crédits de paiement

Pas d'attribution en AP et CPI concernant la commission « Santé/Social » dans le BS.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement

Dans le cadre de la fongibilité des financements des programmes, le CESER se questionne sur la nature des actions glissant du programme J500 « Accompagner la jeunesse » au programme S100 Culture.

4.2. Economie – Emploi – Recherche – Innovation (C2)

Face à une situation économique se dégradant très rapidement dans notre région, et aux incertitudes sur les recettes nationales et européennes, le CESER souhaiterait connaître la stratégie régionale sur le développement et le soutien aux activités économiques en phase avec ses compétences.

4.3. Infrastructures – Mobilités – Infrastructures de l'information et de la communication – Énergies (C3)

La Région présente à l'occasion du BS la structuration de ses recettes et de ses dépenses. À l'image d'autres Régions, elle n'a pas souhaité se saisir de la possibilité ouverte par la Loi de Finances de créer un versement mobilité régional. Cette imposition basée sur la masse salariale (0,15 % maximum en sus du prélèvement décidé par les AOM locales) des entreprises de plus de 10 salariés est destinée à participer au financement des mobilités. En Pays de la Loire, ce prélèvement aurait pu rapporter selon le vice-président aux Finances, jusqu'à 60 M€.

Le CESER ne prend pas position sur cette décision de la Région, car les avis divergent en son sein sur le sujet. Certains considèrent que ce serait une source de financement utile dans la mesure où les entreprises bénéficient ou doivent bénéficier des offres de mobilité, d'autres soulignent que la pression fiscale sur les entreprises est déjà très élevée et nuit à leur compétitivité.

La Région présente par ailleurs quatre rapports à l'occasion du BS.

1 - Développer le système portuaire et le transport maritime : nouvelle AP de 1 M€

La Région qui délègue le transport vers l'Île d'Yeu au Département de la Vendée souhaite désormais assurer cette prestation dont elle a la compétence depuis la loi Notre (2015), à partir du 1er janvier 2026.

Elle crée donc une société publique locale, « Pays de la Loire Mobilités – Exploitation », portant pour son compte, l'exploitation du transport maritime entre le continent et l'Île d'Yeu. Cette société a vocation à reprendre l'ensemble de l'activité de la régie départementale.

Les actionnaires en sont actuellement la Région des Pays de la Loire (1 000 000 €), la Commune de l'Île d'Yeu (20 000 €) et la Communauté de Communes Océan Marais de Monts (10 000 €). Le Département pourrait à terme intégrer la SPL.

Les salariés seront de droit privé comme actuellement dans le cadre de la régie départementale.

Cette SPL pourrait s'élargir et prendre à son compte d'autres services de transports et mobilité (non définis à ce stade) si d'autres collectivités deviennent actionnaires.

Une nouvelle grille tarifaire est mise en place, permettant en particulier aux publics titulaires de la carte Mobi de bénéficier d'un tarif réduit.

Le CESER salue la volonté de la Région de s'impliquer fortement dans la desserte de l'Île d'Yeu. Il souhaite que la nouvelle structure favorise la lisibilité de son action. Il salue l'élargissement des réductions sociales aux populations les plus précaires.

Une convention est signée entre l'État, la Région, le Grand Port maritime, et la Carene, désormais Saint-Nazaire Agglomération pour la réalisation de plusieurs investissements en application du CPER 2021-2027. Le montant des dépenses de la Région avoisine 10 M€ pour un coût total de 47 M€.

Le CESER salue l'implication de la Région dans la modernisation du GPM, favorisant son attractivité et la diversification de son trafic.

Il souligne la nécessité de lisser les investissements sur les principales infrastructures dont l'entretien et le renouvellement doivent être programmés.

Par ailleurs, au-delà du rôle que doit jouer l'État dans cette infrastructure, le CESER souligne que la participation de la Région aux investissements présentés dans le rapport T200 lors de ce BS est égale à celle de l'État conformément à ce qui était prévu dans le CPER.

Enfin, alors que le trafic décline (- 8% sur la période de janvier à mai 2025 par rapport à la même période de 2024), il souligne la nécessité de trouver des trafics alternatifs. A ce sujet, il suivra avec attention les activités que pourra capter la forme « Joubert », après sa modernisation. Les activités liées aux EMR ainsi que des activités de service constituent une de ces opportunités. Le CESER note notamment la facilitation de l'accès du Port pour les poids lourds, permettant le complément avec le transport maritime et ferroviaire.

2 -Structurer le territoire par une offre ferroviaire adaptée : AE de 290 000 €

Cette AE permet de prendre en compte un avenant de la convention TER passée entre la Région et SNCF voyageurs (concernant à ce stade l'ensemble des lignes TER à l'exception du tram train exploité par SVLO).

Cette convention prévoit notamment la mise en conformité avec le règlement européen de 2021 dit « PRR » sur les modalités d'indemnisation des voyageurs en cas de retard ou d'annulation.

Par ailleurs, l'objectif pour 2025 en matière de trafic est stable par rapport à l'an dernier, en rupture avec les augmentations constatées depuis plusieurs années. La Région voit un atterrissage par rapport à l'augmentation du trafic depuis la fin de la crise covid.

Elle ajoute d'autres raisons :

- L'application d'une majoration tarifaire mise en œuvre au 1er juillet 2025,
- La baisse du nombre d'abonnements scolaires sur 2024-2025 et du kilométrage moyen des abonnés scolaires,
- La fin (à l'initiative de SNCF voyageurs) d'abonnements couplés TER TGV,
- Un nombre moins important de grands évènements en 2025,

Ces facteurs compensent le volontarisme de la politique régionale (plan d'action commerciale, lutte anti-fraude, développement de l'offre...).

Le CESER souhaite dans ce contexte que la Région continue pour les années à venir à viser une augmentation de la fréquentation des TER, indispensable pour réaliser un véritable transfert modal. Il continuera à suivre avec attention l'augmentation de l'offre prévue dans le schéma régional des mobilités.

Par ailleurs, une convention est signée avec la Région Centre Val de Loire et SNCF voyageurs, permettant de maintenir le réaménagement des rames dédiées Loire à vélo toute l'année et déterminant en particulier l'obligation de réservation payante le week-end des emplacements pour les occasionnels comme pour les abonnés. **Le CESER attire l'attention sur les règles différentes qui coexistent selon les lignes ferroviaires pour les voyageurs à vélo⁶.**

3 - Améliorer l'expérience usager pour encourager les mobilités durables : AE de 765 000 €

Cette AE permet en particulier de financer la dématérialisation des titres de cars interurbains, via l'application WOP M'ticket, dont le succès est avéré selon la Région.

Par ailleurs, 2 M€ sont affectés pour le système de distribution et d'exploitation de la plateforme numérique Maas dont le déploiement est prévu à partir de 2026.

Le CESER prend acte de ces affectations qui entrent dans la vie du projet.

⁶ Les tram trains n'ont pas d'obligation de réservation, les abonnés ont une réservation gratuite sur le seul parcours de leur abonnement, sauf le week-end pour les TER labellisés « Loire à vélo » où la réservation est payante pour tous.

4 - Déployer des services de transport de proximité : AE de 328 100 €

Cette AE va financer la poursuite des engagements pris en matière d'exploitation des lignes scolaires et interurbaines, dans le cadre du renouvellement des délégations des services publics. Ils permettront aussi de solder les sommes restant dues aux opérateurs de covoiturage après la fin du dispositif d'incitation.

Certaines collectivités de communes participent au financement de lignes interurbaines. Après l'arrêt de certains cofinancements de leur part, l'offre pourra évoluer à la baisse. C'est le cas par exemple à ce stade du transport à la demande dans le territoire de la communauté de communes Estuaire et Sillon. Parmi les autres lignes concernées, la ligne à haut niveau de service 300 vers la périphérie nord de Nantes pourrait aussi être en partie concernée.

Le CESER comprend que la Région souhaite une politique équitable envers toutes les collectivités. Toutefois la diminution des offres routières sur les lignes régulières et le transport à la demande apparaît comme un mauvais signal. Après la pause dans le déploiement du TAD décidée pour 2025 au plan régional, il souhaite que son développement reprenne pour une desserte de l'ensemble du territoire.

4.4. Aménagement du territoire - Cadre de vie - Environnement (C4)

Le Budget Primitif (BP) 2025 a été construit en fonction d'un Projet de Loi de Finances (PLF) annoncé mais qui n'a pas été adopté. La Loi de finances finalement votée donnait d'autres marges de manœuvre aux Régions sur leur budget. De ce fait, la commission 4 du CESER aurait attendu des ajustements budgétaires, via ce Budget Supplémentaire (BS), pour renforcer les interventions régionales sur les enjeux majeurs étudiés sur son périmètre que sont l'économie circulaire, la reconquête de la ressource en eau ou la préservation de la biodiversité.

4.5. Éducation – Formation – Métiers de demain (C5)

Investissement

Au niveau des **autorisations de programme**, ce BS n'enregistre pas de mouvement budgétaire.

Au niveau des **crédits de paiement d'investissement**, deux diminutions de crédits (- 1,5M€ en J201 -équipements pour les lycées, et - 1,198M€ en J202 -établissements privés) ont été opérés en direction des S100, S102 et S104 (culture).

- Si le CESER comprend la mécanique de redéploiement budgétaire, il aurait toutefois souhaité avoir connaissance de l'utilisation de ces crédits.

J300 – Investir dans les lycées

Ce programme concerne **l'entretien, la rénovation et la construction des lycées publics**.

Pour ce BS 2025, en plus de l'approbation de la stratégie globale d'investissement dans les lycées (voir avis spécifique du CESER sur la SIL 2025-2030), il s'agit d'affecter une **autorisation** de programme de 2,28 M€, destinée à financer la **poursuite d'opérations déjà engagées**

(rénovation des toitures terrasses au lycée Galilée à Guérande, construction du nouveau lycée de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, amélioration de la ventilation dans le bâtiment G0 au lycée Jean Bodin aux Ponts de Cé), ainsi que de **nouvelles opérations** (rénovation de l'internat au lycée Luçon Pétré à Sainte-Gemmes-La-Plaine, dispositifs d'inclusion pour tous les lycées, locaux pour les Assistants Techniques Informatiques pour tous les lycées).

Fonctionnement

Au niveau des **autorisations d'engagement**, 102 501 € sont inscrits en J500 mais sont redéployés à la ligne S100 « Favoriser le développement et l'accès à la culture » via fongibilité de crédits (afin de soutenir l'activité 2025 du Théâtre Régional des Pays de la Loire). Il s'agit d'un ajustement au regard du faible taux d'exécution de ce programme (sans ajustement de crédits à ce stade).

Au niveau des **crédits de paiement de fonctionnement**, ce BS n'enregistre pas de mouvement budgétaire.

4.6. Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme – Vie associative (C6)

La Région a modifié le périmètre de ses commissions sectorielles.

L'ancienne commission sectorielle n°7 est désormais intégrée dans la commission sectorielle n°2 de la Région « Lycée, Formation initiale, Orientation, Jeunesse, Culture, Sport, Patrimoine ». Sur le plan budgétaire, ce nouveau périmètre de commission élargi a notamment pour effet de faciliter le transfert de crédits entre programmes.

Le CESER sera attentif aux impacts des fongibilités opérées en cours d'exercice. En effet, si la fongibilité des crédits peut offrir une certaine souplesse de gestion, elle est également susceptible de mettre en concurrence les différentes politiques publiques regroupées au sein d'un même périmètre budgétaire. Dans ce contexte, le CESER souligne la nécessité de veiller à ce que cette souplesse budgétaire n'affaiblisse pas certains programmes.

Dans le cadre du BS 2025, le programme S100 « Favoriser le développement et l'accès à la culture » est doté de 102 501 € de crédits supplémentaires en AE, opéré via fongibilité de crédits depuis la ligne J500 « Accompagner la jeunesse ». Cela permet à la Région d'attribuer une subvention de 137 500 € (AE) afin de soutenir l'activité 2025 du Théâtre Régional des Pays de la Loire.

Interventions des organisations

CGT

Nous remercions Maxence, Damien, et l'ensemble de l'équipe permanente et des conseillers pour cet avis.

Le CESER souligne que les organisations sont partagées sur l'opportunité de lever le versement mobilité régional.

Pour notre part, notre position est sans équivoque. Nous rappelons que la Région se prépare à augmenter fortement les tarifs payés par les usagers des transports régionaux. Cette augmentation se chiffre à 10 %, soit beaucoup plus que l'inflation. Cette augmentation intervient alors que la part payée par l'utilisateur est passée de 30 à 38 % en quelques années. La Région, qui pourtant se plaint régulièrement de ne pas avoir d'autonomie fiscale, se refuse à lever le versement mobilité régionale et renonce, nous assumons ce mot, à 60 M€.

Le versement mobilité régional, c'est 0,15 % de la masse salariale des entreprises de plus de 10 salariés, ce n'est pas la catastrophe annoncée par certains acteurs, ce n'est d'ailleurs par non plus une panacée par rapport aux besoins réels de financement des transports régionaux, mais ce serait une bouffée d'air bienvenue.

Nous notons d'ailleurs que les effets de la politique régionale en matière de transport se font désormais sentir. Avec d'abord l'objectif, dans l'avenant de la convention TER signée avec SNCF réseau, de stabiliser le trafic voyageurs km par rapport à l'an dernier. Ceci en rupture avec l'augmentation que nous connaissons structurellement depuis la fin de la période covid.

La Région donne à cette stagnation plusieurs raisons, la première étant l'augmentation des tarifs. On y est : la Région augmente les tarifs, les voyageurs reprendront leur voiture, ou se priveront de déplacement, les TER seront moins bondés, la vie est belle !

Dans le même état d'esprit, nous regrettons la suppression annoncée de plusieurs services de car réguliers ou TAD. Là aussi, où est l'ambition affichée pourtant dans la stratégie régionale des mobilités ? Où est l'ambition pour la transition écologique ?

Nous soutenons aussi la remarque de la commission 4 qui aurait attendu des ajustements budgétaires à l'occasion de ce BS et celle de la commission 6 sur le risque de voir déshabiller les politiques pour les jeunes au profit de la culture au bénéfice principalement d'une structure en Maine et Loire.

Dans ce secteur, comme dans les autres touchés par les coupes budgétaires, ces impacts existent et se voient dès aujourd'hui. Au-delà des salariés qui souffrent, on ne compte plus les festivals annulés ou qui réduisent la voilure, les salles qui annulent des spectacles, les prix des spectacles qui augmentent aux dépens de l'accès de tous et toutes à la culture, les sorties qui sont annulées pour les lycéens ou les résidents en EHPAD. On pourrait aussi parler de la fermeture du site du FRAC à Nantes. Le recours au mécénat ne répondra pas à l'ensemble des besoins et pourrait faire perdre aux acteurs culturels la liberté que leur donne un soutien public. Pas plus que les changements de programmes pour lutter contre un soi-disant élitisme d'ailleurs.

C'est pourquoi nous appuyons la demande du CESER de voir lancer l'évaluation d'impacts des mesures budgétaires prises lors du BP.

Nous voterons donc l'avis du CESER.

UDES

Mon intervention s'inscrit dans un double contexte : la mise en chantier de la Stratégie nationale ESS à horizon 2035, et les fragilités persistantes du secteur ESS sur notre territoire.

1. Stratégie nationale ESS : avancée du processus et interrogation régionale

Le Gouvernement a engagé une large concertation pour bâtir la stratégie nationale ESS 2035, avec une plateforme participative (Agora ESS) et des ateliers régionaux tenus entre mai et juillet 2025. L'UDES et la CRESS notamment y contribueront. Quelle sera l'implication de la Région dans cette stratégie nationale et quelle sera l'articulation de ses politiques territoriales avec celle-ci.

Il est essentiel de savoir comment la Région entend la décliner dans son périmètre budgétaire et stratégique.

2. Une stratégie régionale ESS existante mais peu visible dans le BS 2025

La Région a adopté une stratégie ESS en 2022, en partenariat avec l'État et la Banque des Territoires. Celle-ci vise à renforcer l'implantation des projets coopératifs et solidaires sur les territoires. Des dispositifs tels que Cap Tiers-Lieux ou le fonds ESSOR traduisent cette ambition. Mais le BS 2025 ne reflète pas clairement cette dynamique : aucune ligne budgétaire n'est identifiée, et l'effort régional en faveur de l'ESS manque de lisibilité.

3. Un poids économique incontestable

Dans les Pays de la Loire, l'ESS représente :

- plus de 14 % de l'emploi salarié privé, soit près de 190 000 emplois,
- environ 13 000 à 15 000 structures, majoritairement associatives,
- une forte présence dans les secteurs de la santé, de l'insertion, du tourisme social et de l'économie circulaire.

C'est un pilier structurant de notre économie régionale.

4. Des tensions budgétaires persistantes

Les acteurs de l'ESS sont confrontés à une contraction des financements publics quelle que soient leur provenance, à des incertitudes sur les appels à projets, et à une pression croissante sur leurs modèles économiques. L'instabilité des dotations empêche toute planification stratégique de long terme, fragilise l'emploi, et limite l'innovation sociale.

5. Propositions

En cohérence avec les constats du CESER et les orientations nationales, nous proposons :

- d'identifier un programme budgétaire dédié à l'ESS et à l'innovation sociale dans les prochaines décisions modificatives,
- de flécher les financements ESS dans les appels à projets sectoriels,
- de veiller à la participation des acteurs ESS à la concertation nationale ESS 2035,
- d'instaurer un dispositif d'évaluation des impacts ESS au niveau régional.

Conclusion

Le Budget est une étape stratégique. Il peut devenir un levier pour articuler les ambitions nationales et régionales en faveur de l'économie sociale. L'UDES réaffirme sa disponibilité pour coconstruire une politique lisible, structurée et soutenable pour l'ESS.

CRESS

Cette intervention au titre de la CRESS, associe également la Mutualité Française, la FAS, Graine, URCPIE, FNE, Antoine Charlot, les Pôles culturels, l'UDES, l'URIOPSS, le CRAJEP et l'APF France-Handicap.

Cette année 2025 marque un véritable tournant pour l'économie en Pays de la Loire, avec la réduction drastique des soutiens aux réseaux, notamment associatifs et de l'ESS, par un certain nombre de collectivités, dont la Région dès la fin d'année 2024, et l'Etat.

A l'onde de choc produite par ces couperets, parfois brutaux, s'en est suivie une phase de réactions, puis de recherche de solutions. Les réseaux, ces fameux corps intermédiaires, travaillent à mobiliser leurs ressources pour défendre les activités et emplois en région.

Suite aux nombreuses prises de parole en décembre, appelant à une grande vigilance sur la situation de notre région, la CRESS et ses adhérents représentant les secteurs du social, de la solidarité, de la santé, de la jeunesse, de la finance solidaire, de l'environnement, de l'agriculture paysanne, de la culture, ... espéraient que le Conseil Régional entendrait ces alertes, et mettrait en place dès ce mois de juin, « l'évaluation précise de l'impact des suppressions des subventions de fonctionnement à tous les acteurs et structures concernées ».

Face à l'urgence croissante de nombreuses organisations et à la disparition silencieuse de certaines d'entre elles, la CRESS des Pays de la Loire, le Mouvement Associatif et l'UDES, ont ainsi choisi d'unir leurs forces et de travailler collectivement à la conception d'un outil de veille commun, d'expression et de plaidoyer. Ce projet, « TELESCOPE », naît d'un double constat : d'une part, l'invisibilisation des pertes de services et d'emplois, d'autre part, le besoin d'alerter les citoyens et les décideurs des conséquences très concrètes de ces disparitions dans leur quotidien, car n'oublions pas « l'ESS et les associations sont le dernier kilomètre de l'intérêt général ». Ce sont au final les publics, usagers, bénéficiaires, de nos associations, autrement dit tous les ligériens et ligériennes, qui sont les premiers à pâtir de cette situation.

Nous soutenons la demande du CESER de lancer une évaluation dans la perspective des orientations budgétaires 2026, et son souhait d'être partie prenante du dispositif de suivi-évaluation dès sa mise en place par la Région. La CRESS et ses partenaires, Le Mouvement Associatif et l'UDES, communiqueront sur les impacts concrets, les stratégies de résilience ou de transformation mises en œuvre dans l'ESS.

Nous voterons l'avis du CESER et remercions le rapporteur au budget, le chargé d'études et le groupe d'appui Budget pour la qualité de ce travail.

CFDT

Nous nous retrouvons dans l'avis que nous voterons et nous n'avions pas prévu d'intervenir au titre de la CFDT.

Devant les explications effectivement très pédagogiques de Damien, je me permets toutefois quelques remarques rapides :

- la déclaration CFDT de décembre, à laquelle nous ne retranchons rien, avait mis en évidence une marge financière qui aurait permis d'être moins brutal
- en voyant ce point d'étape, il est bien clair que cette marge est plus importante que prévue

Nous pensons :

- aux associations d'aides aux plus fragiles,
- aux associations culturelles et sportives,
- aux associations d'aides aux jeunes,
- aux associations d'aide aux femmes qui sont actuellement en train de licencier avec un impact certains sur les publics.

Et nous retrouvons complètement dans la déclaration de Karine Fenies Dupont

Du fait de la commission Education formation que je préside, je rencontre les associations de jeunesse et il est indéniable que, par exemple, moins de jeunes, pourtant très fragiles, seront suivis par les missions locales et les cordées de la réussite.

Ces marges auraient donc pu être utilisées pour réduire les impacts sur les populations.

Comme indiqué dans l'avis, la CFDT souhaite que l'évaluation soit accélérée pour analyser cet impact et infléchir certaines décisions.

U2P

L'U2P (Union des Entreprises de Proximité) salue le résultat 2024 de 53,9 M€ malgré un contexte économique et financier toujours incertain. L'affectation de ce résultat permet le renforcement de l'épargne brute et la baisse du recours à l'emprunt.

Cela étant, l'U2P souhaite souligner plusieurs points de vigilance.

Sur la fiscalité et le financement des politiques régionales, la Région a fait le choix, que nous saluons, de ne pas activer le Versement Mobilité Régional (VMR), mesure qui aurait alourdi la fiscalité des entreprises de plus de 10 salariés. Dans une période où nombre de nos entreprises artisanales, commerciales et libérales doivent faire face à l'augmentation des coûts et à une pression réglementaire croissante, ce choix est un signal bienvenu. Nous espérons que la concertation restera de mise sur toute évolution future en matière de fiscalité affectée aux entreprises.

Concernant l'investissement, nous notons avec intérêt les crédits alloués à la modernisation des infrastructures portuaires et à la mobilité. Si ces projets structurants sont nécessaires, nous restons attentifs à leur répartition territoriale. Il est essentiel que les investissements

bénéficient aussi aux territoires ruraux et aux centres-bourgs, notamment en matière de mobilité du quotidien, d'apprentissage et de services de proximité.

En matière de formation et d'appui aux métiers, la Région doit continuer à renforcer son accompagnement aux TPE dans le champ de la transition écologique et de la digitalisation, notamment à travers les conventions d'objectifs sectoriels.

Enfin, s'agissant de la transparence budgétaire, nous soutenons la demande du CESER de mieux identifier les impacts des décisions de l'État dans les budgets régionaux et saluons l'initiative de mise en place d'un dispositif d'évaluation d'impact. L'U2P y voit un outil utile à l'objectivation des politiques régionales, pour une meilleure lisibilité et une action plus efficace au service des entreprises et des citoyens.

En conclusion, ce Budget Supplémentaire traduit une volonté de maîtrise budgétaire qui ne doit pas contredire l'ambition que nous devons avoir en matière de soutien à l'activité économique des entreprises de proximité, elles sont au cœur de la société.

L'U2P votera l'avis. Merci.

Pôle Patrimoine et Pôles Culturels

Monsieur le vice-président,

Nous n'avions pas prévu de prise de parole lors de cette session, mais l'exemple que vous venez de prendre sur l'organisation d'un festival démontre une méconnaissance totale de la crise générée sur l'ensemble des secteurs culturels et associatifs.

Je vous engage à voir le panneau affiché à la porte de l'hôtel de Région que valorisait son soutien à des acteurs majeurs des territoires.

Vous y trouverez par exemple le festival « Au Foin De La Rue » qui rayonne sur un territoire rural dans le nord de la Mayenne, avec un investissement tout au long de l'année vers les publics les plus fragiles et éloignés. Ce festival créé il y a 25 ans avec notamment un rôle précurseur dans les actions liées à l'accessibilité des publics en situation de handicap.

Ce festival n'aura pas lieu en 2026, et ce n'est pas en raison de la qualité de sa programmation.

Nous remercions le groupe d'appui « budget », son rapporteur Damien Martineau et son chargé d'étude Maxence Drouillet pour la qualité de leur travail.

Nous voterons l'avis du CESER.

CFE – CGC

La CFE-CGC remercie Damien Martineau et Maxence Drouillet pour la qualité de leur présentation.

La CFE CGC salue le programme d'entretien, de rénovation et de construction de nouveaux lycées ligériens. De même, la CFE CGC souligne la volonté de la Région de s'investir dans la desserte de l'île d'Yeu tout en prenant en compte l'élargissement des réductions sociales pour les plus démunis. La CFE CGC note aussi l'implication de la Région dans la modernisation du Grand Port Maritime, Saint Nazaire Agglomération, visant à améliorer l'attractivité et la diversification du trafic.

En revanche, la CFE CGC s'inquiète sur les coupes budgétaires opérées par la Région impactant notamment différents pans d'activités comme la formation professionnelle conduisant, par exemple, à un PSE au Conservatoire National des Arts et Métiers. La CFE CGC s'étonne, aussi, de la stagnation du trafic ferroviaire TER dans notre Région et sera attentive aux nouvelles offres déployées prévues dans le schéma régional des mobilités. Par ailleurs, la CFE CGC s'inquiète sur la diminution de l'offre routière des lignes régulières risquant d'entraîner une fracture sociale dans nos territoires ruraux. Enfin la CFE CGC s'interroge sur le manque d'ambition de la Région concernant les enjeux majeurs que sont l'économie circulaire, la reconquête de la ressource en eau ou, encore, la préservation de la biodiversité.

La CFE-CGC votera l'avis sur le Budget Supplémentaire 2025.

CPME

La Région applique ce qu'elle avait décidé lors de son budget primitif 2025 c'est-à-dire rester sur la même ligne politique malgré une Loi de Finances qui se trouve être moins contraignante que prévue. Les recettes supplémentaires permettent à la Région de baisser son besoin d'emprunts prévue au BP 2024 pour équilibrer son budget tout en gardant sa capacité d'investissement.

Comme la CPME l'avait indiqué lors de son avis sur le Budget Primitif, nous n'avons pas à juger le fond qui reste la décision de la majorité régionale mais avons été surpris par la forme concernant l'arrêt de certaines lignes budgétaires et ses conséquences

Dans le cadre du BS, la CPME salue la décision de la Région de ne pas actionner le Versement Mobilité Régionale qui pourrait être maximum de 0,15 % sur la masse salariale, à la charge des entreprises. Bien entendu nous sommes pour le soutien du développement des transports en commun mais cela ne doit pas se faire au détriment de la compétitivité.

On répète très souvent que les entreprises françaises sont les plus taxées en Europe mais hélas c'est une réalité.

TAXER le travail n'est pas l'unique solution pour répondre aux besoins de nos habitants. Mais la taxe mobilité c'est tentant pour les Régions de la mettre en application. C'est simple et ça peut rapporter gros. En 2025 plusieurs Régions ont sauté le pas et l'ont mise en application.

La région des Pays de la Loire a compris que les entreprises ne peuvent pas toujours être la variable d'ajustement pour répondre aux ambitions territoriales portées par les seuls élus locaux et ce sans concertation avec le monde économique

Merci à Damien et Maxence pour la tenue de notre groupe d'appui budget

La CPME votera l'avis du BS 2025.

Groupe Solidarité

UR CIDFF, Uriopss, CLCV, FAS, Mutualité française, URAF, Associations de solidarité, APF France Handicap.

Les 8 organisations du Groupe Solidarité voteront cet avis et remercient le rapporteur et le chargé d'étude pour leurs travaux. Elles souhaitent cependant souligner certains points :

En décembre 2024, en se basant sur le PLFSS du gouvernement Barnier, le Conseil Régional a voté un plan d'économies qui s'est soldé par des réductions budgétaires drastiques impactant plusieurs secteurs économiques mais aussi la Région elle-même dans ses politiques et la conduisant à une restructuration de ses services,

Le Ceser avait suggéré au Conseil Régional, dans son avis de décembre 2024 de provisionner sur une ligne dédiée le montant prévisionnel des mesures du PLFSS.

Le BS présenté ce jour montre une situation moins défavorable que prévu et donne à la Région des marges de manœuvre à hauteur de 17.4 millions d'euros.

Le groupe solidarité repère déjà les premiers impacts de ces coupes dans le budget de fonctionnement. Ce sont des emplois supprimés, dans les structures du champ socio-culturel et sportifs, faute de moyens financiers. Des actions, coportées parfois de longue date, qui sont aujourd'hui réduites ou abandonnées, faute de moyens humains - et la confiance des acteurs de terrain en la parole régionale qui est fortement impactée.

Nombre de ces actions d'ordre éducatif et préventif étaient destinés aux plus fragiles des ligériens, dont les jeunes, la question des violences faites aux femmes, les personnes en situation de précarité ou en insertion professionnelle... Elles agissaient sur l'aménagement du territoire et son attractivité (soutien à l'accès aux soins, notamment).

Le groupe solidarité craint que les impacts à court, moyen et long terme de ces abandons de politiques publiques (dans des compétences partagées structurantes dans les territoires) génèrent un coût social, dans la remédiation, qui à moyen et long terme affectera la Région.

Aussi, et suivant le vote du conseil régional, le groupe solidarité demande instamment au Conseil régional de mettre en place au plus vite une mesure d'impact in-itinere des économies votées (intégrant le très court, court, moyen et long terme) afin d'en mesurer les conséquences et d'en corriger les effets les plus négatifs sur les ligériennes et ligériens les plus fragiles. Rappelons les personnes éloignées de l'emploi, en insertion professionnelle, habitants des déserts médicaux etc..., en mobilisant les 17,4 millions disponibles suite au vote de la Loi de Finances 2025.

Pour rappel, les CESER ont aussi une fonction "d'alerte" alimentée par nos remontées de terrain ; nous souhaitons ici réaffirmer que le Conseil Régional a toute sa place dans la lutte contre les fractures territoriales.

MEDEF

Le Budget Supplémentaire 2025 qui nous est présenté s'inscrit dans la continuité d'une trajectoire que le MEDEF Pays de la Loire a saluée dès le mois de décembre : celle d'un recentrage budgétaire assumé, guidé par la nécessité de maîtriser les dépenses publiques dans un contexte économique exigeant.

L'exécution du budget 2024, comme le CFU l'a montré, a été rigoureuse. Le BS 2025 en apporte une confirmation utile : pas de relâchement, pas de retour à une logique d'extension de la dépense, mais des ajustements mesurés, calibrés sur une réalité budgétaire finalement moins contrainte qu'anticipée.

La hausse des recettes et la baisse de certaines charges créent un espace de manœuvre. Nous saluons le fait qu'il ait été orienté vers le renforcement de l'épargne, la réduction du recours à l'emprunt et l'investissement dans des projets structurants, en particulier dans les mobilités.

Le MEDEF soutient pleinement la décision de la présidente de Région de ne pas activer le versement mobilité régional. C'est un choix cohérent avec les engagements pris, et c'est un signal fort envoyé aux entreprises ligériennes : non, l'attractivité de notre territoire ne peut pas reposer sur une fiscalité croissante du travail.

Nous l'avons dit en février et nous le redisons aujourd'hui : dans un contexte où les marges des entreprises sont fragilisées, où la charge fiscale pèse sur l'emploi et l'investissement, il est indispensable de tenir cette ligne. La solution n'est pas dans un impôt supplémentaire, mais dans une approche responsable et partagée du financement des mobilités.

Nous saluons les annonces contenues dans ce BS en matière de transports :

- La création de la SPL « Pays de la Loire Mobilités – Exploitation » pour renforcer la desserte de l'île d'Yeu ;
- Le soutien au développement du Grand Port Maritime de Nantes – Saint-Nazaire ;
- Le renforcement des outils numériques de type MaaS (Mobility as a Service), qui participent à une meilleure intermodalité.

Ce sont des signaux positifs et cohérents avec la nécessité de préparer l'avenir, notamment industriel et logistique. Pour autant, nous partageons certaines alertes du CESER, notamment sur les transports à la demande (TAD). Leur réduction dans certains territoires, par retrait des cofinancements, pose une question d'égalité d'accès, y compris à l'emploi et à la formation. C'est un point de vigilance.

Nous appelons donc à :

- garantir un socle minimal de desserte dans les zones rurales et périurbaines,
- accélérer l'évaluation des impacts de la réorganisation de l'offre,
- et maintenir le cap de la concertation territoriale.

Le Budget Supplémentaire 2025 ne remet pas en cause les choix opérés en décembre. Il les ajuste avec sérieux, en tenant compte des contraintes nationales tout en réaffirmant une volonté d'investissement ciblé.

Nous le saluons pour ce qu'il est : un acte de gestion responsable, respectueux des équilibres budgétaires, et ouvert à des priorités claires.

Comme nous l'avons exprimé dès 2024, nous restons favorables à une action publique recentrée, efficiente, et mobilisée au service des transitions. L'enjeu est de préserver la capacité d'agir, sans alourdir les charges, ni hypothéquer l'avenir.

Nous voterons favorablement l'avis du CESER et remercions le Groupe Appui Budget pour la qualité du travail réalisé.

Je vous remercie.